

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DES COMMUNES DE CORNANT, EGRISELLES LE BOCAGE, SUBLIGNY ET VILLENEUVE LA DONDAGRE

COMPTE-RENDU DE REUNION DU MERCREDI 14 AVRIL 2021 Salle Mille Club à Egriselles le Bocage

Convocations du 07.04.2021. Ouverture de la séance à 20h00.

Nombre de membres de titulaires présents :

CORNANT:

EGRISELLES LE BOCAGE :

SUBLIGNY:

VILLENEUVE LA DONDAGRE:

Nombre de membres suppléants présents :

CORNANT:

EGRISELLES LE BOCAGE:

SUBLIGNY:

VILLENEUVE LA DONDAGRE:

Représentant des enseignants :

Représentant des parents d'élèves :

Secrétaire du SIVOS CESV:

Mme JARRY Monique

M. BERTRAND Vianney

Mme TOMACHOW Virginie

M. VALENTIN Florian
Mme ANTONIW Carine

M. GREMY Gilbert

M. ALLIOT Jean-François (retard)

M. EUSTACHE Cédric

Mme DOISNEAU Catherine (absente)

M. FERRE Mathieu (absent)
Mme DOUBLET Bernadette

M. DESCHAMPS Christian Mme BACHMANN Colette

Mme PASCAL Claudie (absente)
M. MOURY Vincent (absent)

M. SALIQUES Christophe (absent)

M. GRODET Philippe

Mme SALMON / Mme RESIO (absentes)

Mme MARCHAND Carole (absente)

<u>Désignation du secrétaire de séance</u>: M. VALENTIN Florian

Lecture du compte-rendu de la précédente réunion du 18 mars 2021 par M. VALENTIN Florian : adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

- 1) Transfert de deux agents communaux de Cornant vers le SIVOS
- 2) Vote du compte administratif 2020
- 3) Approbation du compte de gestion 2020
- 4) Affectation du résultat 2020
- 5) Participation des communes membres 2021
- 6) Vote du budget primitif 2021
- 7) Questions diverses

1. Transfert de deux agents communaux de Cornant vers le SIVOS

La Présidente rappelle que la compétence scolaire ayant été confiée au SIVOS, et pour être en accord avec la législation, il convient de transférer le personnel communal dont les missions relèvent exclusivement du domaine scolaire.

Conformément à la délibération n°37.2020 prise lors de la séance du Conseil municipal de Cornant du 17 décembre 2020 et à la délibération n°24.2020 prise lors de la séance du Conseil syndical du SIVOS du 14 décembre 2020,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne intervenu dans sa séance du 21 janvier,

La Présidente propose le transfert du personnel suivant au SIVOS CESV à compter du 1^{er} mai 2021 :

- Madame Ghislaine DEROUET-POGER adjoint technique à 17,50/35 ème, exerçant les fonctions de surveillance car et cantine scolaire, animations des NAP
- Madame Marie-Françoise GLARDON, agent pluri-communal fonction ATSEM à 19,60/35^{ème} et adjoint technique à 10,5/35^{ème}.

La Présidente propose, par conséquent, la création de deux postes équivalents au sein du SIVOS CESV afin de procéder au transfert des agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical accepte à l'unanimité des membres présents le transfert des deux agents vers le SIVOS et la création des postes s'y rapportant.

Délibération 11.2021 : transfert de personnel

<u>Délibération 11bis.2021</u> : création du poste adjoint technique

Délibération 11ter.2021 : création du poste agent pluri-communal

Pour : **7**

Contre: 0

Abstention: 0

2. Vote du compte administratif 2020

Monsieur Florian VALENTIN porte à la connaissance des membres présents le résultat 2020 :

Section de fonctionnement :

Total des dépenses :

493 289,98 €

Total des recettes:

515 913.17 €

Soit un excédent de 22 623,19 €

Section d'investissement:

Total des dépenses:

8 570,52 €

Total des recettes:

5 084,31 €

Soit un déficit de 3 486,21 €

Total des sections:

Excédent de 19 136,98€

Le résultat 2020 cumulé avec les années antérieures fait apparaître un résultat de clôture positif de 84 288,89 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical entérine ces résultats à l'unanimité des membres présents.

Délibération 12.2021

Pour: 6

Contre: 0

Abstention: 0

3. Approbation du compte de gestion 2020

La Présidente informe que le compte de gestion est conforme au compte administratif et présente les mêmes résultats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve le compte de gestion à l'unanimité des membres présents.

Délibération 13.2021

Pour: 7

Contre: 0

Abstention: 0

4. Affectation du résultat 2020

La Présidente propose d'affecter ces résultats de la façon suivante :

84 288.89 € en report à la section de fonctionnement 7 514,52 € à la couverture du déficit d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité des membres présents d'affecter ces résultats comme indiqué ci-dessus

Délibération 14.2021

Pour: 7

Contre: 0

Abstention: 0

Arrivée de Monsieur ALLIOT Jean-François.

5. Participations des communes membres 2021

La Présidente explique que les participations des communes membres sont calculées pour 50% au prorata du nombre d'habitants et 50% au prorata du nombre d'élèves, soit pour 2021 :

Cornant:

55 987,00 €

(42 élèves)

Egriselles: Subligny:

181 942,00 €

(122 élèves)

59 372,00 € (32 élèves)

Villeneuve: 41 195,00 € (27 élèves)

2021	CORNANT	EGRISELLES	SUBLIGNY	VILLENEUVE	TOTAL
Nbre habitants	362	1342	527	311	2542
Nbre élèves	42	122	32	27	223
HABITANTS %	14,25	52,79	20,73	12,23	100%
ELEVES %	18,83	54,71	14,35	12,11	100%
COUT HABITANT	24 118,00	89 346,00	35 085,00	20 699,00	169 248,00
COUTELEVES	31 869,00	92 596,00	24 287,00	20 496,00	169 248,00
TOTAL	55 987,00	181 942,00	59 372,00	41 195,00	338 496,00
Versé avant BP 1/4 N-1	10 683,00	40 588,00	13 345,00	9 134,00	73 750,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical accepte ces participations à l'unanimité et autorise la Présidente à émettre les titres correspondants en quatre versements.

Délibération 15.2021

Pour: 8

Contre: 0

Abstention: 0

6. Vote du budget primitif 2021

Section de fonctionnement : Equilibre à 625 985,00 € (incluant la participation des 4 communes membres de 338 496,00 € au total)

<u>Section d'investissement</u>: Equilibre à 34 300,00 € (tenant compte des demandes des enseignants et des besoins de la cuisine centrale)

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical entérine le budget tel que présenté à l'unanimité.

Délibération 16.2021

Pour: 8

Contre: 0

Abstention: 0

7. Questions diverses

7.1. M. Philippe GRODET remercie le SIVOS pour sa participation dans l'encadrement de l'accueil des enfants de personnel prioritaire pendant la semaine de fermeture de l'école sur le temps du matin, de la pause déjeuner, des Nap et du soir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

SIVOS CESV

Mairie d'Égriselles le Bocage 26 grande Rue 89500 EGRISELLES LE BOCAGE